



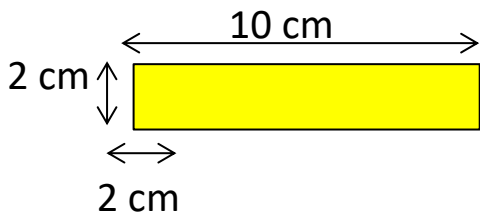
**Livradois-
Forez** PARC NATUREL
RÉGIONAL
EN AUVERGNE
MAISON DU TOURISME

Le Livret du baliseur

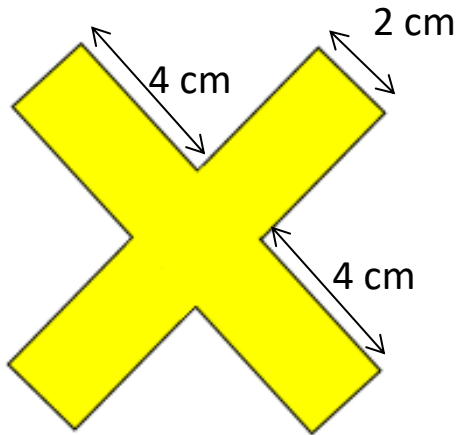
pour les « Membres » de RELF
(Randonnée en Livradois-Forez)

Balisage pour les PR (bleu, jaune ou vert)

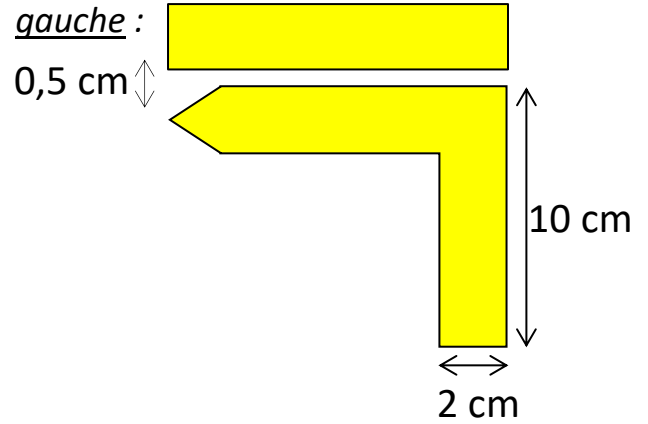
Continuité ou rappel :



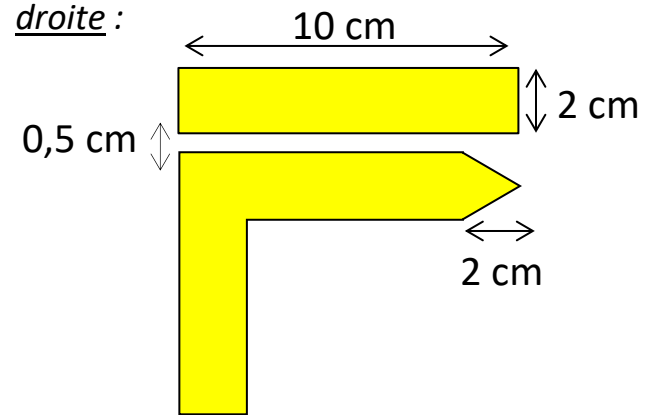
Mauvaise direction :



A la prochaine intersection, tourner à gauche :

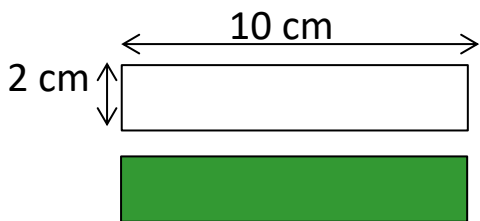


A la prochaine intersection, tourner à droite :

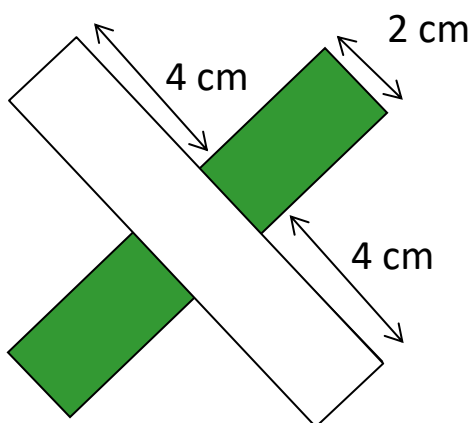


Balisage pour le Tour de pays et circuit Week-end

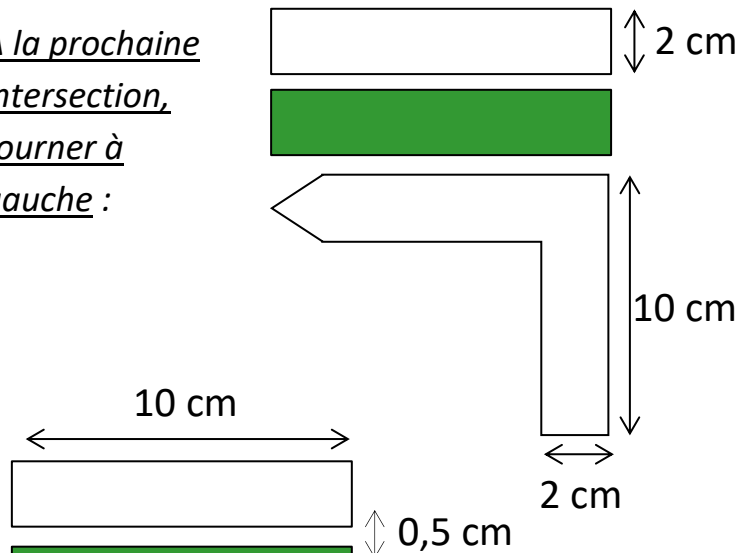
Continuité ou rappel :



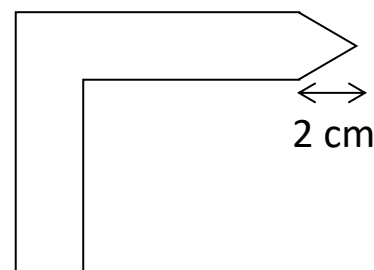
Mauvaise direction :



A la prochaine intersection, tourner à gauche :



A la prochaine intersection, tourner à droite :



Les types de balisage :

Les couleurs :



Bleu : jusqu'à 2h de marche



Jaune : de 2h15 à 3h45



Vert : de 4h à 7h



Blanc et vert : Plus de 7h

Le balisage peinture (acrylique à diluer avec de l'eau) :

Ce type de balisage doit être le plus souvent utilisé. En effet, au fil des ans, c'est le balisage qui vieillit le mieux (la détérioration de ce type de balisage reste très difficile). De plus, il est simple d'utilisation sur n'importe quels supports (panneaux de signalisation, arbres, poteaux EDF,...).

Pour les PR, la couleur varie entre le bleu, le jaune et le vert selon la durée du circuit. En ce qui concerne les circuits week-end et le Tour de Pays, ils sont balisés en vert et blanc.

Pour un bon balisage peinture, utiliser en priorité le pochoir.

Le balisage « Autocollant » :

Pour baliser dans les bourgs et zones urbaines, les autocollants doivent être utilisés sur **des supports métalliques ou PVC propres et lisses** tels que les chéneaux ou les panneaux de signalisation. Pour faire une croix, il suffit de superposer 2 autocollants l'un sur l'autre ou d'utiliser les autocollants croix.

Les plaquettes plastiques « PR » et « Croix » :

Afin d'éviter toute détérioration simple et facile du balisage et pour contribuer à la « non-pollution » des sentiers, les plaquettes « PR », « Croix » et « Directionnelles » doivent être utilisées le moins souvent possible. Elles peuvent être utiles lors de changement important de direction en étant superposées avec une plaquette blanche directionnelle. Il est strictement interdit de fixer ces plaquettes avec des vis ou des pointes. Uniquement l'agrafeuse est autorisée.



Les outils :



Le pinceau (15 mm de largeur)



La brosse métallique (elle sert à préparer votre support comme les poteaux en béton, les arbres, etc.)



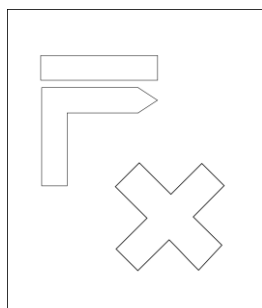
La rapette (elle sert à gratter l'écorce, à débaliser, nettoyer une surface.)



La plane (plus grossière que la rapette, elle sert à enlever une partie de l'écorce d'un arbre pour baliser.)



L'agrafeuse (elle sert à agraffer les plaquettes de balisage sur des poteaux, par exemple.)



Le pochoir (aux dimensions officielles départementales, il sert à peindre et tracer les balises.)



La scie (comme le sécateur, permettent de débroussailler légèrement autour des supports pour rendre plus visible le balisage.)

Comment baliser ?

Les bons gestes :

- **Baliser en priorité après la repousse printanière.** Sinon, repasser pour éliminer tous les éléments nuisibles à la bonne visibilité du balisage (branches, broussaille, lierre, etc).
- Baliser à droite ou à gauche du chemin. **Le support le plus visible doit être privilégié.**
- **Toujours baliser perpendiculairement** au chemin pour que les balises soient visibles à l'avance.
- **Toute balise doit, si possible, être placée à hauteur d'« œil » (entre 1,2 et 1,8 m du sol)** afin qu'elles soient repérables de loin.
- Il n'est pas nécessaire de surcharger le balisage sur des chemins ne comportant pas d'intersection. Bien sûr, cela est à adapter selon l'itinéraire et l'environnement traversé. **Il faut toujours se mettre à la place du randonneur.**
- **Tous les « mauvais » chemins doivent être marqués d'une croix.**
- Lors d'un changement de direction, **poser sa balise « tournant » entre 10 et 20 m à l'avance**, si cela est possible. **Si besoin, poser un piquet ou un poteau. Après le tournant, bien marquer la « bonne voie » avec une balise « continuité »,** voire une deuxième plus loin. C'est important car cela va « conforter » le randonneur dans son choix de direction.

Les mauvais gestes :

- **Baliser par temps de pluie** ou humide. La peinture et les autocollants ne tiennent pas.
- **Baliser parallèlement au chemin.**
- **Baliser sur le sol.**
- **Utiliser d'autres couleurs ou balisage** que ceux indiqués dans ce livret.
- **Utiliser des vis dans les arbres.** La longueur des vis peut à terme endommager le matériel des exploitants forestier.
- **Mettre des autocollants sur des supports inadaptés** (arbres, poteaux en béton, etc).
- **Ne pas respecter les dimensions des balises** (flèches dessinées à la main, traits de peinture démesurés, etc).



*A ne pas faire :
flèche tracée à la
main.*

Faire sa balise :

1. Préparer son support

Il faut avant tout préparer son support à recevoir la peinture afin qu'elle puisse tenir dans le temps. Ex : brossage préalable sur la pierre.

2. Dessiner/peindre

Il faut toujours se servir du pochoir réglementaire pour peindre ou dessiner ses balises. 2 solutions :



Apposer le pochoir sur la surface. Aplatir légèrement le pinceau de 15 mm fourni par l'association. La peinture à main levée est autorisée mais il est grandement conseillé d'utiliser le pochoir pour une meilleure précision.

OU

Apposer le pochoir sur la surface et dessiner les contours de la balise. Peindre ensuite légèrement la balise. Il est important de ne pas utiliser trop de peinture, sinon elle peut couler le long de votre support.

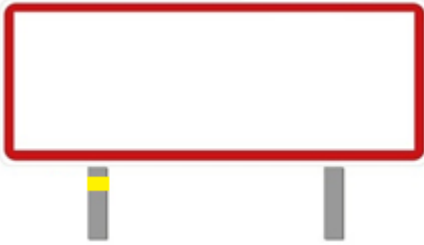
1 ou 2 couches ? La peinture utilisée ne nécessite qu'une seule couche. Néanmoins, il est conseillé de repasser une seconde couche de peinture si vous balisez le même itinéraire d'une année à l'autre. **Ainsi, un passage annuel pour vérification et rebalisateur, permet le maintien du balisage dans le temps en limitant les travaux importants.**

Les supports de balisage :

Les panneaux de signalisation routière :

En ce qui concerne les panneaux de signalisation routière, **il est nécessaire d'utiliser les autocollants** car ce sont en général des surfaces lisses. Les autocollants sont un type de balisage « propre » par rapport à la peinture qui peut couler.

La peinture peut également être de mise pour ce genre de supports.



Les pierres, les poteaux EDF en béton et en bois :

Pour les poteaux EDF, qu'ils soient en bois ou en béton, **le balisage obligatoire est le balisage « peinture »**.

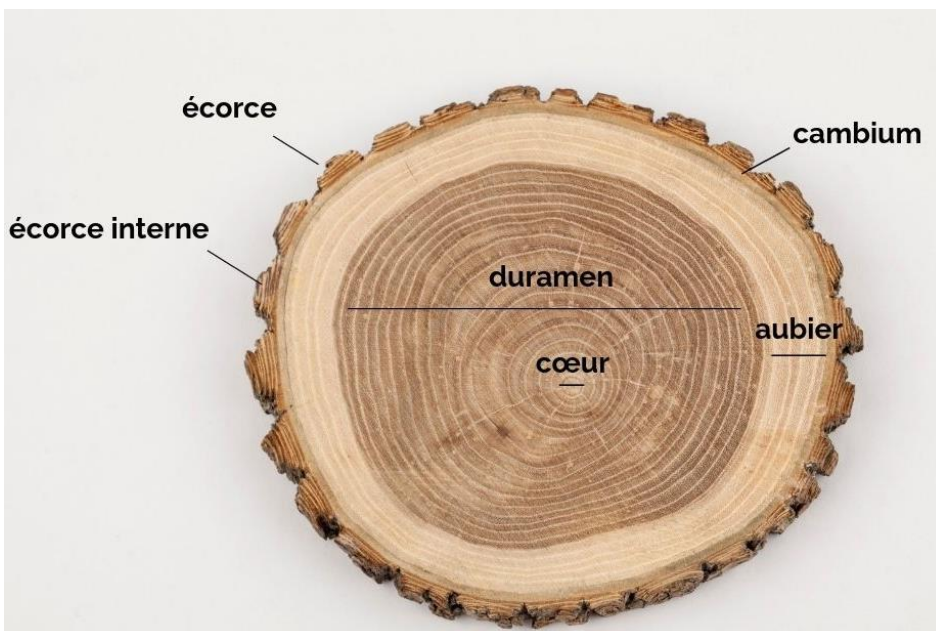
Pour ce qui est des poteaux en béton ou les pierres, le mieux est **de les brosser avant de peindre**. En effet, ces types de poteaux sont régulièrement envahis par de la mousse.

Ils se balisent dans tous les cas sur **la face visible du poteau** selon le cheminement



Les arbres et piquets de clôtures :

Bien évidemment, **le balisage adéquat aux arbres et aux piquets de clôtures est le balisage « peinture »**. Le mieux est de râper l'arbre ou le piquet avec la râpette à bois ou la plane avant d'apposer une quelconque marque de peinture. En effet, la peinture sera beaucoup plus facile à appliquer une fois que le bois sera devenu plus « lisse ». **Il est important de ne pas blesser l'arbre en enlevant seulement une partie de l'écorce, laissant intact le cambium et l'aubier**. Cette technique s'adresse principalement aux arbres à écorces rugueuses ou en « écailles » comme le pin, sapin, l'épicéa, le frêne, le chêne ou le douglas.



Les écorces dites « lisses », comme le hêtre ou le bouleaux, n'ont pas besoin de ce traitement car endommageant.

Pour rappel, il est interdit de mettre des vis dans les arbres.

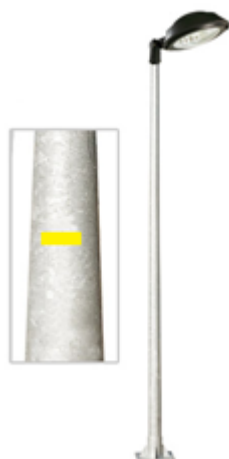
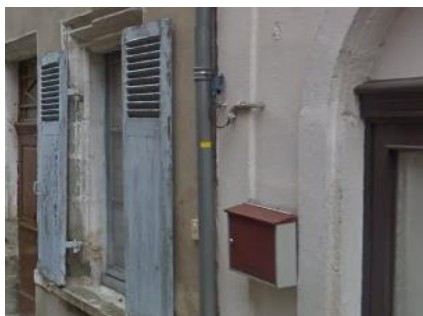


A ne pas faire : flèche tracée à la main non conforme et vis dans un arbre.

Les chéneaux et l'éclairage public :

En ce qui concerne les chéneaux, **le balisage autocollant est le plus adéquat** car c'est un type de balisage « propre ». Si possible, demander l'autorisation au propriétaire pour la pose de signalétique.

Attention, pour une meilleure adhérence des autocollants, il est préférable que les chéneaux ne soient pas humides.



Les supports à ne pas utiliser :

- . **Supports privés comme les murs de maison, clôture, mur d'enceinte et de jardins sans accord du propriétaire.**
- . **Les monuments, patrimoine (églises, calvaires, croix, lavoirs, fontaines, jasseries, etc).**

Autres balisages :

D'autres balisages sont susceptibles d'être présents (VTT, équestre, pédestre, trail, etc). **Il est donc nécessaire de garder une certaine cohérence et visibilité vis-à-vis des autres balisages.**



VTT



GR



Trail



Équestre

Questions récurrentes :

Je n'ai pas de support pour baliser ?

Dans certains cas, notamment à des croisements, vous n'allez peut-être pas avoir de supports. Vous pouvez le signaler directement à votre référent territoire afin d'aller installer un piquet ou un poteau. Vous pouvez aussi le signaler dans votre fiche maintenance. **Attention, ce piquet ne doit pas être trop près du chemin afin d'éviter aux engins agricoles de les renverser, ni être sur un terrain privé.**

Je n'ai plus de matériel ? (Peinture, autocollants, plaquettes, etc)

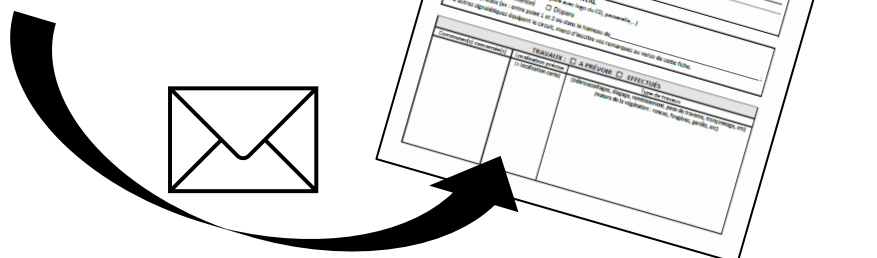
N'hésitez pas à vous rapprocher de votre référent territoire pour vous réapprovisionner en matériel (liste disponible sur www.relf.fr). Vous avez aussi la possibilité de prévenir à l'avance le technicien de randonnée et de venir chercher directement le matériel à la Maison du Parc à Saint-Gervais-sous-Meymont.

Ce qu'il faut retenir :

- Quel que soit le type de balisage utilisé, celui-ci doit se trouver à hauteur « d'œil » pour une meilleure visibilité (environ 1,5m).
- Toutes les intersections doivent être balisées avec des « croix » et la « continuité ».
- Un rappel peut être utilisé lorsqu'une portion de circuit ne comporte pas d'intersection afin de « conforter » le randonneur.
- Le balisage « peinture » doit être le plus utilisé.
- Ne jamais baliser au sol.
- Ne jamais baliser sur des biens privés comme les murs, angles de maisons, etc (les chéneaux et piquets de clôtures peuvent être tolérés).
- Ne jamais utiliser de vis dans les arbres.
- Mettre votre balise « tourner » plusieurs mètres avant le tournant.

« On dit d'un circuit qu'il est bien balisé lorsqu'il peut être suivi par un randonneur sans carte ni topoguide »

Merci de retourner votre fiche maintenance avant le 30 mai à la Maison du Tourisme, Maison du Parc 63880, St-Gervais sous-Meymont.



Merci de votre engagement pour le balisage de nos sentiers !

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le technicien de randonnée de la Maison du tourisme du Livradois-Forez :

Antoine Horteur

Chargé de la randonnée

Tél : +33 (0)4 73 95 57 98

E-mail : antoine.horteur@vacances-livradois-forez.fr

Site internet randonnée : www.livradois-forez-rando.fr

Maison du tourisme du Livradois-Forez

Maison du Parc

63880 Saint-Gervais-sous-Meymont

Tél. +33 (0)4 73 95 76 19